



Bulletin d'adhésion Perfectionnement Club ASPTT Escalade Digne-les-Bains Saison 2025-2026

☐ Création

☐ Renouvellement

ÉTAT CIVIL DE LA PERSONNE INSCRITE

☐ M. ☐ Mme

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NOM :

TÉL. MOBILE :

PRÉNOM :

TÉL. DOMICILE :

TÉL. TRAVAIL :

ADRESSE :

E-MAIL :

CODE POSTAL :

VILLE :

FORMULE D'ADHÉSION

LES FORMULES PERFECTIONNEMENT (hors COMPÉTITION)

Le coût de l'adhésion comprend une part licence Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), une part licence ASPTT et un part Club, une responsabilité civile obligatoire et l'assurance de « BASE ». Le détail est disponible à la demande auprès du Club.

Section	Base	Avec partenariat DIGNE@BLOC (Accès illimité)	Créneaux	Licence
☐ Jeune 7/11ans Perfectionnement (1 créneau)	Bloc ☐ 262€	☐ 120€ * (soit 381€ au total)	Mer. 14h-16h	FFME
☐ Jeune 7/11 ans Perfectionnement (1 créneau)	Difficulté ☐ 262€	☐ 120€ * (soit 381€ au total)	Mercredi 17h30-19h15	FFME

☐ Jeune 7/11 ans Perfectionnement (2 créneaux)	Bloc et Difficulté ☐ 397€	☐ 120€ * (soit 517€ au total)	Lundi 18h30-20h30 (Bloc) ET Mercredi 17h30-19h15 (Difficulté)	FFME
☐ Ado 12/17 ans Perfectionnement (1 créneau)	Bloc ☐ 262€	☐ 120€ * (soit 381€ au total)	Lun. 18h30-20h30	FFME
☐ Ado 12/17ans Perfectionnement (1 créneaux)	Difficulté ☐ 262€	☐ 120€ * (soit 381€ au total)	Mer. 19h-21h	FFME
☐ Ado 12/17ans Perfectionnement (2 créneaux)	Bloc et Difficulté ☐ 397€	☐ 120€ * (soit 517€ au total)	lun. 18h30-20h30 (Bloc) ET Mer. 19h-21h (Difficulté)	FFME

* Le club prendra en charge l'inscription à 3 compétitions pour les assidus.

POUR LES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT (hors Hospitalière)

☐ Fonctionnaire d'État bénéficiant du SRIAS (conjoint, enfants) :

Le montant de la participation du SRIAS vous sera remboursé à compter du 1^{er} Novembre 2025 (date de clôture des demandes)

Joindre impérativement une fiche de paie lors de l'inscription

LES OPTIONS ASSURANCE FFME – L'assurance « BASE » à 8€ est incluse dans les formules

- ☐ Supplément Assurance "BASE +": + 3€ ☐ Supplément Assurance "BASE ++": + 11€
☐ Indemnités journalières option 1 : +18€ ☐ Indemnités journalières option 2 : +30€
☐ Indemnités journalières option 1 : +35€

Les garanties d'assurance sont disponibles sur le site Internet de la FFME :
<https://www.ffme.fr/ffme/licence/assurances/>

LES AUTRES OPTIONS (à partir de 10 ans)

- ☐ Supplément Ski : + 5€ ☐ Supplément Slackline : + 5€
☐ Supplément Trail : + 10€ ☐ Supplément VTT : + 30€

Total des suppléments : €

TEE-SHIRT (modèle anniversaire) 17€

Garçon	Fille
XS	XS
S	S
M	M
L	L
XL	XL
TOTAL	

SYNTHÈSE DE L'ADHÉSION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Synthèse de l'adhésion – Veuillez reporter		Modalités de paiement	
Le coût total « Formule » :	€		Montant
		☐ Chèque :	€
Le coût total « Options Assurance » :	€	☐ Coupon Sport :	€
Le coût total « Autres Options » :		☐ ANCV :	€
La déduction « Fonctionnaire d'État » :	€	☐ Autre, préciser :	€
TOTAL :	€	TOTAL :	€ €

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURSAUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs) :

Je, soussigné(e) Mme ou M. représentant légal de
certifie lui donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSAPTT et à la FFME et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'accident est :

Numéros de téléphone :

ASSURANCE

- Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance :
- de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT et la FFME (notice disponible sur les sites Internet des fédérations) : www.asptt.com et www.ffme.fr
 - des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Il est rappelé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT et de la FFME ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

CERTIFICAT MÉDICAL**Pour les mineurs et compétiteurs.**

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un questionnaire de santé jeune à remplir.

- Répondre NON à toutes les questions : un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- Répondre OUI à au moins l'une des questions : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence, veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

Il est en revanche obligatoire pour l'ensemble des compétiteurs mineurs ou non.**INFORMATIQUE, LIBERTÉS ET CESSION DU DROIT A L'IMAGE**

La loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

- ☐ Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site Internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.
- ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT ni de la FFME.
- ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT et FFME.

DÉCLARATION

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation des Fédérations.

A le Signature obligatoire (du demandeur ou du représentant légal)